

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 3

Artikel: Service social : l'aide en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Service social

L'aide en Suisse

Nous proposons notre aide à des familles ou à des personnes qui ne veulent pas recourir à l'aide publique ou qui refusent d'être prises en charge par celle-ci de façon permanente. Il s'agit de familles qui, malgré tous leurs efforts et en raison d'un salaire trop bas, d'une maladie, d'un accident, du chômage, de la mort du père de famille, d'un grand nombre d'enfants ou pour d'autres raisons encore éprouvent de grandes difficultés à faire face aux exigences quotidiennes, ou pour lesquelles la charge financière occasionnée par une maladie ou un accident est devenue trop lourde. Nous assistons également des familles qui ont perdu tous leurs biens dans un incendie ou dans quelque autre sinistre. Nous leur fournissons des lits, de la literie, des armoires, des commodes, des vêtements et des chaussures qui sont achetés spécialement dans le cadre de l'aide en Suisse et qui sont stockés dans notre centrale du matériel. A cela s'ajoutent également des meubles en très bon état ainsi que des ustensiles de ménage, des vêtements et des chaussures provenant des collectes. Les éléments volumineux sont déjà emballés et prêts à être expédiés dans les plus brefs délais, tandis que les vêtements et les chaussures sont choisis sur la base des requêtes individuelles.

Nous sommes également en mesure d'assurer une contribution financière, lorsqu'il s'agit de mesure médicales.

Bien sûr l'aide matérielle n'est pas suffisante à elle seule pour aider à surmonter la misère d'un être humain; toutefois, un signe de solidarité peut parfois donner le courage de persévérer, et ce sont souvent des organisations d'entraide privées, telle la Croix-Rouge suisse, qui contribuent à résoudre ce problème. Les organisations d'entraide privées ont le pouvoir de faire éclater les barrières qui limitent l'assistance publique; en effet, il est beaucoup plus facile, pour un concitoyen dans la misère, de recevoir une aide provenant d'un organisme neutre, tout comme il est également plus aisé pour une œuvre d'entraide de réaliser une aide différenciée sans se heurter à des lignes directrices trop strictes.

D'ailleurs, l'aide peut aussi consister uniquement en dons à des familles ou des personnes seules dans le but de les aider à traverser une situation momentanément difficile. Les nombreuses requêtes qui nous sont adressées prouvent bien que, malgré le bien-être et l'opulence dont jouit notre pays, la misère y sévit encore.

Les requêtes nous sont communiquées par les sections Croix-Rouge et proviennent de toute la Suisse. Lorsqu'une requête nous

est adressée directement ici, au Secrétariat central, par un intéressé, nous chargeons alors la section d'accomplir les démarches nécessaires. Cette méthode de travail permet à nos sections Croix-Rouge de maintenir le contact avec les organes d'assistance et autres institutions sociales, ainsi que de déployer une activité sociale au niveau de leur région. Le financement de

l'aide en Suisse est assuré par les parrainages. Au mois de décembre 1981, l'on dénombrait 1256 parrains versant des contributions régulières et 423 parrains versant des contributions «parrainages SOS» auprès des secrétariats-parrainages de nos sections. Les dons à affectation spéciale complètent les revenus provenant des parrainages.

Les parrainages

Lancée par le «Cartel suisse de secours pour enfants victimes de la guerre», devenu par la suite «Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse», la première campagne de parrainages a vu le jour en 1940. Elle avait pour but de fournir une aide substantielle aux victimes de la guerre tout en créant un lien entre le parrain et son filleul.

Cette méthode d'assistance s'est développée dans les années suivantes jusqu'à nos jours, s'adaptant toujours à la situation du moment. Puis le «parrainage individuel» – qui permettait un contact entre l'enfant et le parrain – a disparu, d'une part pour mieux préserver l'intimité de la personne, d'autre part pour pouvoir venir en aide, avec des moyens limités, à un plus grand nombre de personnes. Ils ont été remplacés par des parrainages collectifs, à caractère symbolique.

De 1940 à 1981 nous avons récolté, grâce à ces parrainages, la somme de 45,5 millions de francs environ (de 1940 à 1970: 36 millions de francs environ). La cotisation, qui s'élève à 10 francs par mois, est restée inchangée depuis le début de cette campagne! Depuis plus de quarante ans, cette somme nous a permis de mener des interventions de secours d'abord en Europe, puis dans les pays du tiers monde. De nombreux enfants et adultes ont pu bénéficier de cette forme d'assistance, permettant aux uns, grâce à une aide temporaire, de traverser une passe difficile et à d'autres de survivre.

Au cours de ces dernières années, les parrainages – sans doute parce que la véritable misère se trouve toujours plus loin de la Suisse – sont entrés dans l'ombre et ont fortement régressé. D'autre part, de nombreux donateurs sont morts et n'ont pu être remplacés. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1980, leur nombre était des-

centu à 6883. Toutefois, la campagne lancée en 1981 en faveur de l'aide aux réfugiés leur a donné un nouvel élan. Nous pouvions enregistrer, à la fin de l'année 1981, un nombre de 8994 parrainages, nombre qui a encore augmenté au premier trimestre 1982. Or, si pour l'instant cette intervention se trouve au premier plan, nous avons également besoin de ressources pour poursuivre les autres interventions de secours, tout aussi nécessaires, financées par les parrainages, notamment:

- les familles et personnes seules en Suisse
- SOS aide individuelle
- autocars pour handicapés
- réfugiés tibétains
- réfugiés dans le monde
- aide spéciale à des enfants dans des zones de détresse
- victimes de la guerre en Indochine.

Les parrainages peuvent toujours être mobilisés lorsqu'il s'agit d'aide individuelle ou de projets de longue durée, notamment d'une situation d'urgence à caractère moins spectaculaire et pour laquelle on ne peut faire de collectes spontanées, comme pour les victimes de guerre ou de catastrophes par exemple. C'est ainsi que nous aidons les réfugiés en Suisse à se familiariser avec nos us et coutumes ou que nous leur apportons, dans certains cas particuliers, une aide financière et matérielle. Les deux autocars permettent de sortir des handicapés et des personnes âgées de leur vie souvent monotone et de leur faire découvrir de nouvelles régions de notre pays. Nous sommes également en mesure d'aider des familles ou des personnes isolées qui connaissent des difficultés. A l'étranger, partout où la guerre, les catastrophes, la sous-alimentation et le manque de moyens médicaux mettent la population dans une situation de détresse, nous pouvons intervenir de manière efficace avec des moyens relativement modestes.